

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

**OBJET :** 2025-73CS TE05 remplace la précédente pour erreur matérielle  
 Renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget principal

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	17
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	18
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude - ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne - AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BRIOLLE Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collèges représentés par seize délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARRAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord  
 491 Rue des Pins  
 05230 CHORGES  
 Tél : 04 92 44 39 00  
 secretariat@syme05.fr



www.syme05.fr

**OBJET : 2025-73CS TE05 remplace la précédente pour erreur matérielle**  
**Renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2024-60AG du 15 octobre 2024 autorisant l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat) constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes.

Le Président expose :

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tous risques de rupture de paiement dans un délai très court le Syndicat peut ouvrir une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du Syndicat. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité, le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après en avoir délibéré, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole Alpes Provence, le comité syndical :

- Renouvelle auprès du Crédit Agricole Alpes Provence la ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Caractéristique:

- Date d'émission de l'offre : 20/10/2025
- Date de validité de l'offre : 28/11/2025
- Montant : 1.000.000,00 euros (Un million d'euros)
- Date d'entrée en vigueur : A la date de signature du contrat
- Durée : Un an à compter de la date d'entrée en vigueur
- Indice de référence et marge : Euribor 3 mois moyenné + 0,80%  
 (Le tout flooré à 0,80% en cas d'Euribor 3 mois moyen négatif)
- Dernière cotation connue pour l'Eur3MM : 2,025% le 01/09/2025
- Paiement des intérêts : Au trimestre
- Frais de dossier : 0,15% du montant de la ligne soit 1.500,00 euros
- Commission de non-utilisation : Exonération
- Marge appliquée en cas de retard : Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3,00% l'an
- Garantie : Aucune

- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'Engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
 Dominique GOURY

Délibération n° 2025-73CS TE05 remplace la précédente pour erreur matérielle  
 Renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget principal

Pour extrait conforme.

